

continué. La cité du Cap-de-la-Madeleine compte aujourd'hui 32,000 âmes.

Trois-Rivières-Ouest, avec une population de 8,000 âmes, est une jeune ville dynamique qui n'existe que depuis huit ans à peine. De banlieue qu'elle était, elle est devenue une ville active où la construction domiciliaire progresse sans cesse.

Les trois villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières-Ouest forment en somme une région métropolitaine qui, à son tour, englobe la circonscription.

Je suis heureux de rendre hommage ici aux trois maires qui en dirigent les destinées avec dynamisme, dans un esprit de coopération, pour le plus grand bien de la région métropolitaine en général.

[Traduction]

Au cours des quelques mois que j'ai passés à la Chambre, j'ai beaucoup appris au sujet de mes collègues, qu'ils soient assis de l'autre côté de la Chambre ou du même côté que moi. Ils sont l'exemple vivant et le type même d'un groupe de Canadiens qui œuvrent en vue de l'amélioration du sort de leurs compatriotes de toutes les parties du pays. Certes, il peut arriver que les débats prennent un tour passionné et que les esprits s'échauffent, mais c'est précisément à cela que l'on reconnaît un Parlement au travail.

• (1500)

[Français]

Dans la politique énoncée ce matin, le gouvernement entend d'abord prendre des mesures pour stimuler notre économie. Ces mesures faciliteront les échanges commerciaux avec les pays étrangers et permettront un financement plus facile aux exportateurs canadiens. On prévoit aussi, pour le consommateur, le maintien de la stabilité des prix, tandis qu'une aide accrue permettra aux secteurs industriels secondaires de progresser davantage. Ce sont là des mesures qui stimuleront l'économie en général et bénéficieront autant à l'industrie qu'à la main-d'œuvre.

La Chambre sera également saisie d'une mesure qui prévoit la multiplication des emplois en utilisant davantage la compétence et l'initiative de ceux qui cherchent du travail. Un nouveau code du travail sera aussi à l'étude. On y tiendra compte des nombreuses représentations reçues au cours des derniers mois.

Monsieur l'Orateur, je me réjouis des mesures à venir et, sans les commenter toutes, je crois que je puis dire qu'elles sont de bon augure.

Le rôle du député est varié. Non seulement est-il le trait d'union entre ses commettants et leur porte-parole à Ottawa, mais il est aussi un législateur qui étudie les projets de loi et les discute en comité ou à la Chambre. A l'occasion, il sera délégué auprès d'organismes internationaux tels que l'ONU ou l'OTAN. L'image qu'on se fait du député est souvent faussée. On le place trop souvent sur un piédestal; on en fait un personnage quasi inaccessible qui mène une vie de pacha dans la capitale. Les travaux parlementaires le retiennent à Ottawa cinq jours par semaine et les problèmes de ses commettants l'obligent souvent à travailler les samedis et les dimanches. C'est

quand même un travail captivant et la plus grande satisfaction, pour le député, est de savoir qu'il a pu aider un individu tout autant que d'avoir appuyé un projet de loi qui bénéficie à la population du Canada tout entier.

Je m'en voudrais de ne pas souligner, au moins brièvement, les réalisations du gouvernement depuis trois ans. Dans tous les domaines, des modifications ont été apportées à des lois existantes ou de nouvelles lois sont venues remplacer celles qui étaient devenues désuètes. Et cette politique du gouvernement a bénéficié à tous les niveaux de la communauté.

Dans le domaine de la politique sociale, on a vu les modifications à la loi sur la sécurité de la vieillesse et l'augmentation des pensions aux anciens combattants. Dans le domaine de la protection du citoyen et de ses droits, on a vu à protéger le consommateur grâce à des mesures telles que la loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, la loi concernant les poids et mesures.

Dans le domaine du travail, la nouvelle loi sur l'assurance-chômage donne des prestations accrues à des milliers de bénéficiaires. Il en est de même dans le domaine du développement économique. Plus récemment, on a vu l'établissement du ministère de l'Environnement et la loi sur la pollution des eaux arctiques.

Et je n'ai pas mentionné des programmes comme «Perspectives-Jeunesse», ou le Programme d'initiatives locales, qui ont bénéficié à des milliers de Canadiens à tous les échelons de la société.

Avant de terminer, je voudrais mentionner combien je suis heureux de voir que le gouvernement va établir trois parcs nationaux dans le Nord canadien. Maintenant, chaque province et territoire du Canada sera représenté dans notre système de parcs nationaux. Nos concitoyens de la Mauricie sont très heureux d'avoir obtenu l'un des deux premiers parcs nationaux au Québec, et déjà nous en voyons les conséquences. En plus des centaines d'emplois directs que ce projet a créés, l'établissement de ce parc a permis la réalisation de la route trans-québécoise entre Trois-Rivières et le parc national, grâce à une contribution du ministère de l'Expansion économique régionale de 4 millions de dollars.

Le parc national de la Mauricie sera le début de la nouvelle vocation touristique de notre région, grâce à l'histoire très riche des Trois-Rivières et de ses hardis pionniers.

Au début de mes remarques, je mentionnais le dynamisme, la sagesse et le courage du premier ministre. Il lui fallait vraiment ces qualités pour mettre de l'avant le programme qu'il a réalisé et celui qui sera présenté à la Chambre dans les mois à venir.

Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'appuyer la motion proposée par mon collègue, l'honorable député de Bruce (M. Whicher).

(Sur la motion de l'honorable M. Stanfield, le débat est ajourné.)

(Sur la motion de l'honorable M. MacEachen, la séance est levée à 3 h 9.)